

# BREVET D'INVENTION

Gr. 16. — Cl. 3.

N° 1.117.266

Classification internationale :

A 42 b



## Coiffure transformable.

Société dite : MARCEL PLICQUE & FILS (SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) résidant en France (Seine).

Demandé le 21 décembre 1954, à 15<sup>h</sup> 25<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 20 février 1956. — Publié le 22 mai 1956.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet une coiffure transformable pouvant, en particulier, former, entre autres coiffures, soit un turban complètement clos à la partie postérieure ou ajouré pour permettre le passage de la queue de cheval ou du chignon, soit un passe-montagne.

Cette coiffure se compose de deux bandes juxtaposées, reliées à leur partie médiane sur une certaine longueur et comportant respectivement à un de leurs sommets externes un moyen d'assemblage tel que crochet, par exemple, et à l'autre un moyen d'assemblage conjugué permettant de solidariser de façon amovible les deux sommets externes de chaque bande.

On conçoit que, l'une des bandes étant appliquée par sa partie médiane sur le front de l'usager et ses deux sommets externes étant reliés derrière la nuque, il est possible d'appliquer la seconde bande derrière la tête et d'en réunir les deux sommets sur le front, de façon à constituer un turban, soit de le replier sur elle-même, de l'appliquer à côté de la première et d'en réunir les deux sommets derrière la nuque de façon à laisser une partie dégagée pour le passage de la queue de cheval ou du chignon, soit, enfin, d'appliquer la seconde bande derrière la tête et d'en réunir les deux sommets sous le menton, pour former un passe-montagne.

Conformément à un mode de réalisation préféré de l'invention, la coiffure est constituée par deux poches peu profondes mais relativement larges, juxtaposées du côté de leur orifice et reliées sur une certaine longueur à leur partie médiane, de façon à s'articuler à la façon d'un portefeuille.

Cette disposition, qui double l'épaisseur de chaque bande, a pour conséquence, d'une part, de rendre la coiffure plus résistante et plus chaude et, d'autre part, de lui conférer plus d'élégance, notamment par la formation de coins en saillie dans la position de turban.

L'invention sera mieux comprise à l'aide du dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 est une vue en plan des deux bandes accolées, destinées à former la coiffure;

La fig. 2 est une vue en plan des deux poches accolées, formant les bandes de la coiffure;

La fig. 3 est une vue de face de la coiffure en turban;

La fig. 4 en est une vue arrière;

La fig. 5 est une vue de face de la coiffure passe-montagne;

La fig. 6 est une vue de face de la coiffure laissant passer la queue de cheval; et

La fig. 7 en est une vue arrière.

Dans le mode préféré de réalisation de l'invention, deux bandes de tissu sont repliées et surjetées sur leurs petits côtés (fig. 2), pour constituer deux poches  $b_1$  et  $b_2$ , de forme trapézoïdale très effilées, relativement larges et peu profondes, que l'on solidarise par couture selon la partie médiane  $d-e$  de l'un des bords de leur orifice.

Ces deux poches  $b_1$  et  $b_2$  sont pourvues à leurs sommets externes, c'est-à-dire aux extrémités de la pliure formant le fond de la poche, l'une  $b_1$  d'un anneau  $a_1$  et d'un crochet  $c_1$  et l'autre, mais de façon opposée, d'un anneau  $a_2$  et d'un crochet  $c_2$ .

Les deux sommets ou pointes de chacune des poches  $b_1$  et  $b_2$  sont ainsi susceptibles d'être solidarisés par engagement respectif du crochet  $c_1$  dans l'anneau  $a_1$  et du crochet  $c_2$  dans l'anneau  $a_2$ .

Il y a d'ailleurs lieu de noter que les poches  $b_1$  et  $b_2$  pourront être de simples bandes, de même forme et solidarisées l'une avec l'autre de la même manière (fig. 1).

Pour former une coiffure et, par exemple, un turban, les bandes  $b_1$  et  $b_2$  sont placées sur le sommet de la tête, en disposant la couture médiane  $d-e$  transversalement, et l'on accroche  $c_1$  dans  $a_1$  de la bande  $b_1$  derrière la nuque, puis on applique la bande  $b_2$  dans toute sa largeur derrière la tête, on ramène ses deux extrémités sur le front et on accroche  $c_2$  dans  $a_2$  (fig. 3 et 4).

Mais si on replie sur elle-même la bande  $b_2$ ,

appliquée contre la bande  $b_1$  et si on en réunit les deux extrémités, en accrochant  $c_2$  dans  $a_2$  derrière la nuque, sous la queue de cheval ou sous un chignon, on réalise une seconde coiffure (fig. 6 et 7).

En appliquant la seconde bande  $b_2$  derrière la tête et en réunissant les deux extrémités par accrochage de  $c_2$  dans  $a_2$ , sous le menton, on réalise un passe-montagne (fig. 5).

D'ailleurs, toute autre façon de ramener la seconde bande  $b_2$  sur la première, permet de réaliser un nouveau genre de coiffure.

Bien entendu, on pourra donner à ces coiffures le cachet esthétique désirable, grâce à la décoration propre des deux bandes, qui la constituent et à l'ornementation des moyens de fixation, qui pourront être d'un modèle quelconque approprié.

#### RÉSUMÉ

1<sup>o</sup> Coiffure transformable pouvant en particulier former, entre autres coiffures, soit un turban complètement clos à la partie postérieure ou ajouré pour permettre le passage de la queue de cheval ou du chignon, soit un passe-montagne, se compo-

sant de deux bandes juxtaposées, reliées à leur partie médiane sur une certaine longueur et comportant respectivement à un de leurs sommets externes un moyen d'assemblage tel que crochet, par exemple, et à l'autre un moyen d'assemblage conjugué permettant de solidariser de façon amovible les deux sommets externes de chaque bande.

2<sup>o</sup> Modes de réalisation préféré de la coiffure selon 1<sup>o</sup>, présentant les particularités suivantes, considérées isolément ou en combinaison :

a. La coiffure est constituée par deux poches peu profondes mais relativement larges, juxtaposées du côté de leur orifice et reliées sur une certaine longueur à leur partie médiane, de façon à s'articuler à la façon d'un portefeuille;

b. Le moyen d'assemblage des sommets de chacune des bandes est un anneau dans lequel est accroché un crochet.

Société dite : MARCEL PLICQUE & FILS  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

Par procuration :

Cabinet J. FORTCHY.

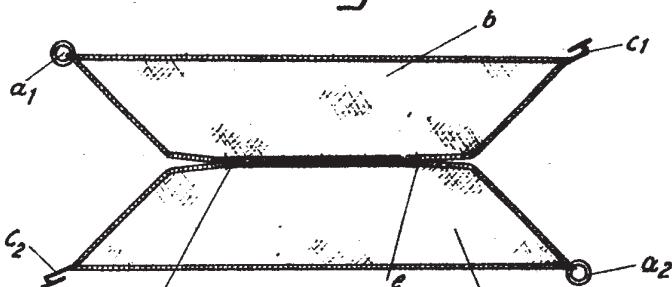
N° 1.117.266

Société dite :

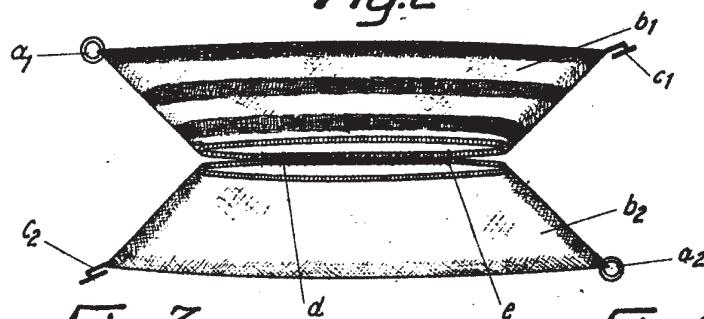
Pl. unique

Marcel Plicque & Fils (Société à Responsabilité Limitée)

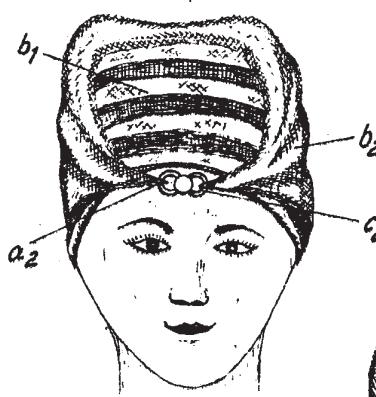
*Fig. 1*



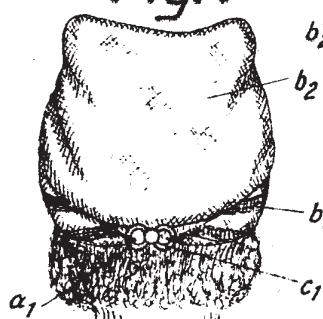
*Fig. 2*



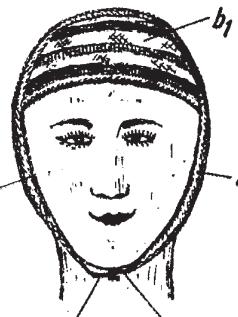
*Fig. 3*



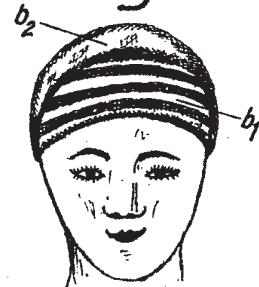
*Fig. 4*



*Fig. 5*



*Fig. 6*



*Fig. 7*

